

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

---

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3234)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N° AC74

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Corneloup, M. Quentin, M. Jean-Claude Bouchet, M. Reda, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Meunier et Mme Trastour-Isnart

-----

#### ARTICLE PREMIER

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 106 par la phrase suivante :

« Sur la progression des carrières, le déroulement d'une carrière complète sur deux grades prévu dans le protocole « Parcours, carrière et rémunération » (PPCR) doit être respecté et doit calibrer a minima les flux de promotion des grades au sein des établissements de l'ESRI. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

La reconnaissance d'une carrière sur deux grades est un point essentiel, que le protocole PPCR a mis en œuvre. Il est désormais essentiel que ce protocole ait force de loi, pour permettre aux agents cette reconnaissance de façon effective.